



Délibération n°2010-21 Conseil d'administration du 30 juin 2010

Objet : Autorisation de conclure une convention pour une prestation d'appui méthodologique et logistique de groupes de travail FNP/CDG

M. Domeizel, Président,
rend compte de l'exposé suivant :

Exposé

Le service gestionnaire propose de recourir à un prestataire dans la perspective de la mise en place d'une politique de partenariat entre le FNP et les CDG, envisagée dans le projet de programme d'actions 2011-2013.

La prestation consiste en un appui méthodologique et logistique des groupes de travail mis en place afin de définir les modalités de mise en œuvre des conventions FNP-CDG et consolider une méthodologie concernant l'évaluation des risques professionnels.

Le volume maximum du contrat est de 96 jours sur trois ans, prenant en compte le temps nécessaire pour la préparation, l'animation et l'élaboration des relevés de conclusion.

Vu l'article 13 alinéa 11 du décret du 7 février 2007 qui donne compétence au conseil d'administration pour autoriser la conclusion de conventions pour l'accomplissement des missions du Fonds national de prévention.

Vu l'avis de la commission de l'invalidité et de la prévention, réunie le 28 juin 2010 qui propose au conseil d'administration d'autoriser le service gestionnaire à avoir recours à une prestation d'appui méthodologique et logistique des groupes de travail FNP/CDG,

Le Conseil d'administration délibère et à l'unanimité autorise le service gestionnaire à conclure un contrat de prestations intellectuelles avec le prestataire retenu à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, dans la limite d'un volume de prestations de 96 jours sur une durée de 3 ans. La prestation aura pour objet un appui méthodologique et logistique des groupes de travail mis en place afin de définir les modalités de mise en œuvre des conventions FNP-CDG et de consolider une méthodologie concernant l'évaluation des risques dans les collectivités territoriales.

Bordeaux, le 30 juin 2010.

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié